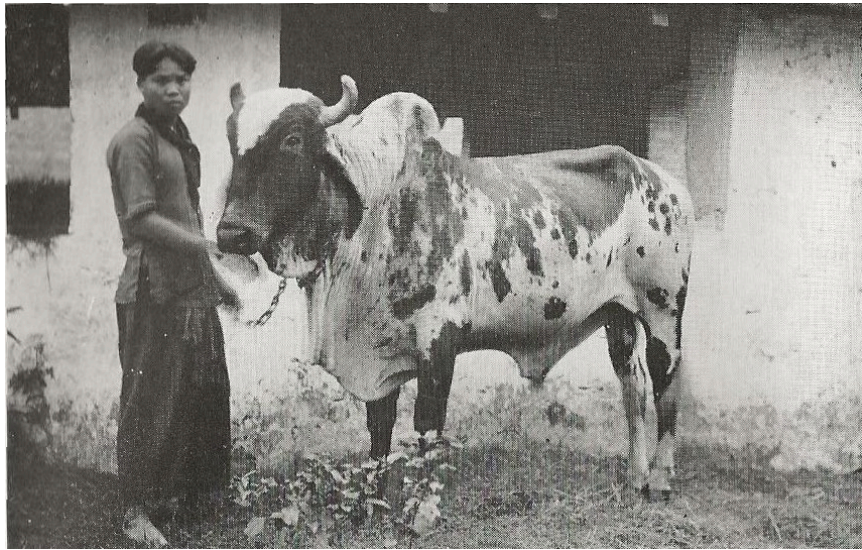
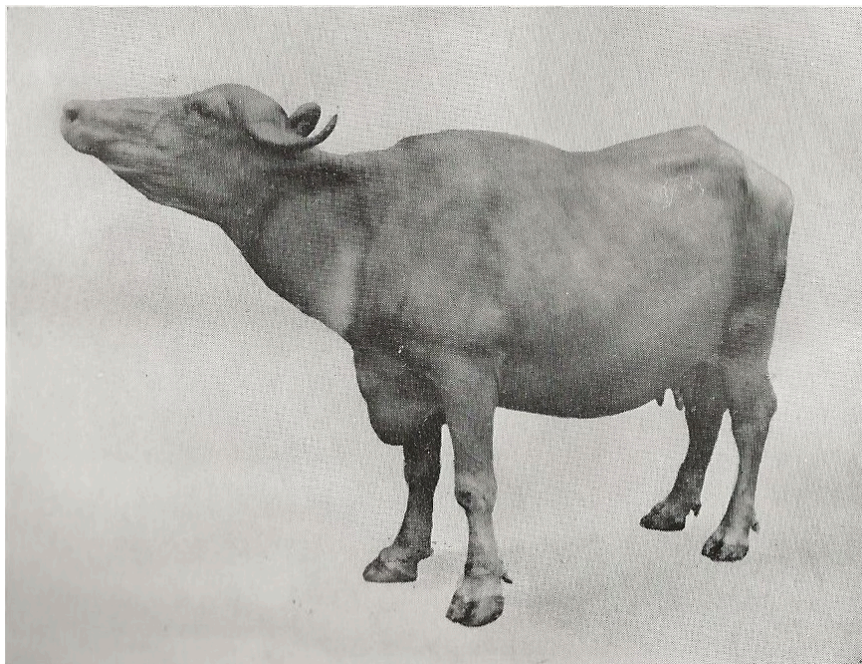


Publié le 16 septembre 2017.
Dernière modification : 24 décembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SURTOUT CONNUS COMME PLANTEURS DE CAFÉ,
LES FRÈRES **MARIUS** ET **ERNEST BOREL**
FURENT AUSSI DES ÉLEVEURS ÉMÉRITES



Taureau indien de race Kathiavar



Buffle indien, race laitière

(Marius Borel, *Souvenirs d'un vieux colonialiste*, compte d'auteur, Rodez, 1963).

Les plantations de café au Tonkin et dans le Nord-Annam
Les Plantations Marius Borel et Ernest Borel et Cie
dans la province de Phuly
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 décembre 1924)

.....
L'élevage est, sur le domaine de My-Khê, l'objet d'une attention toute particulière, M. Borel ayant un goût très vif pour cette branche à laquelle il demande autant les satisfactions de l'amateur qu'un surcroît de revenus. Les bœufs et buffles sont au nombre de 1.100, les chèvres et moutons 800, les chevaux 25 ; les porcs ont atteint jusqu'à 300. Nous ne parlerons que pour mémoire d'un intéressant élevage de volailles.

[Élevage bovin]

Dès 1895, les frères Borel, alors associés avec les frères Guillaume, commencèrent leurs essais d'amélioration de la race bovine avec l'achat à la Ferme laitière [Dairy Farm] de Hongkong d'un taureau indien. En 1894 [sic], ils importèrent Durban et Gentil, les premiers taureaux de cette race d'Abondance, originaire de la Haute-Savoie, qui a donné de si beaux métissages au Tonkin. Par le même bateau arrivèrent Brunette et Roussette, vaches d'Abondance, et La Rouge, auvergnate.

En 1906, 1907 et 1908, les frères Borel importèrent, pour les fermes de Côt-Nghia et Nhung-Lao, cinq taureaux et deux génisses de la race d'Abondance.

M. Marius Borel a importé pour le domaine de My-Khê, en 1914, trois taureaux et une vache et, en 1920, un taureau et une vache de la race d'Abondance ; en 1920 et 1921, neuf taureaux indiens, dont un de la race Multan, et 63 vaches indiennes.

MM. Ernest Borel et Cie, de Côt-Nghia, ont importé en 1924 un taureau de la race d'Abondance.

En dépit des préjugés de gens ignorants, le lait de bufflesse vaut le lait de vache ; peut-être plus agréable au goût et il a la même valeur nutritive. Aussi M. Borel a-t-il, en 1921, importé quatre bufflesses laitières de Delhi, bêtes magnifiques qui donnent jusqu'à dix litres de lait.

[Élevage porcin]

L'élevage du porc était tentant. On pouvait supposer qu'au moins la population européenne préférerait la viande saine et nourrissante des races sélectionnées à la viande assez répugnante et sujette à caution du porc indigène. Il n'en a rien été et les Européens, si difficiles pour certaines choses, acceptent la plus mauvaise viande de porc, si elle coûte quelques sous de moins.

Toutefois, une soixantaine de truies et quelques verrats viennent d'être acquis par M. de Monpezat* pour les répartir parmi ses métayers. D'autre part, l'Administration s'est désintéressée d'un animal si peu noble, qui ferait piètre figure sur le champ de course. Aussi M. Marius Borel a-t-il renoncé à donner plus d'extension à un élevage qu'il avait poussé à un haut degré de perfection, avec des reproducteurs acquis à prix d'or et une installation remarquable. Dès 1906, il avait importé du Dauphiné un verrot et une truie. En 1919, 1920, 1921, 1923, il fit venir successivement une truie race *middle white* (blanche, taille moyenne) Yorkshire, un couple dauphinois, un couple craonnais de la Mayenne, un couple large black (grande noir) et un couple large white (grande blanche) d'Angleterre.

De ces porcs de race pure ou croisés avec des races indigènes bon nombre ont été cédés à des éleveurs français et indigènes.

[Élevage ovin]

En ce qui concerne le mouton, sur lequel les Services économiques ont écrit des énormités dans le rapport au Conseil de gouvernement, parce que, pour eux, tout ce qui est l'œuvre des colons est inexistant, cet élevage est maintenant parfaitement au point.

En 1906, MM. Borel frères importèrent deux béliers et deux brebis de la race Savournon, des Hautes-Alpes, pour la bergerie de Côt-Nghia, où se trouvait déjà un lot de brebis chinoises à grosse queue. Pour la même bergerie, il a été importé ensuite, à diverses époques, trois fois de nouveaux béliers de la même race ; aussi le troupeau de Côt-Nghia, de 800 têtes, est-il actuellement de race à peu près pure de Savournon. Il appartient à MM. Ernest Borel et Cie.

Le troupeau de la ferme du mont Bavi se compose de divers croisements. Kélantan, Chinois à grosse queue, Yunnan, Mérinos de la Crau, Savournon, etc. Ces divers croisements ont donné malgré tout, par sélection, un troupeau d'un type spécial et assez homogène. Pour augmenter la taille et aussi la qualité et la valeur de la laine, M. Marius Borel fit un essai avec des moutons de l'Île-de-France Dishley-Merinos, race créée à Grignon et perfectionnée par cette école et par divers éleveurs de Seine-et-Oise, de l'Oise etc. Ce premier essai de deux béliers et deux brebis ayant parfaitement réussi, M. Marius Borel fit venir en octobre dernier quatre béliers de Grignon et quatre brebis d'un éleveur réputé de cette race.

Nous avons assisté à l'arrivée de ces magnifiques animaux qu'un camion automobile était allé prendre à Haïphong à l'arrivée du bateau.

Ayant été bien soignés pendant le voyage, ils étaient si gras et dodus, si vifs et alertes que c'était une joie de les voir. Le troupeau du mont Bavi, composé actuellement de 600 bêtes, fournit à la principale boucherie de Hanoï, chaque semaine, huit à dix moutons dont la chair savoureuse est vivement appréciée, même des fonctionnaires qui viennent de conclure à l'impossibilité d'élever au Tonkin d'autres moutons que les nains de Kélantan.

[Élevage caprin]

L'élevage de la chèvre est de tradition chez les frères Borel en souvenir des débuts de M. Joseph Borel à Késo.

Comme nous l'avons raconté dans notre premier article, dès son arrivée au Tonkin en 1889, M. Joseph Borel entreprit un élevage de chèvres avec des bêtes de la mission de Késo provenant de croisements de chèvres indigènes avec des bêtes de l'Inde, que la mission avait reçues de Singapour quelques années avant.

En 1899, M. Joseph Borel ramena de France quatre chèvres et un bouc de la race des Alpes et acheta, en cours de route à Colombo, une chèvre du Punjab. Il renouvela à plusieurs reprises le sang de son troupeau avec des importations des Alpes et de l'Inde. À son départ de la Colonie, il laissa à M. Guillaume, son associé, un troupeau de 880 bêtes, toutes laitières de premier ordre.

Quelques sujets provenant du troupeau de son frère, et que M. Marius Borel acheta à diverses personnes lorsqu'il s'établit au mont Bavi, lui permirent de constituer un troupeau qu'il n'a cessé d'améliorer par l'importation des races des Alpes et de l'Inde.

[Volailles]

Enfin, M. Borel a cherché aussi à améliorer les volailles locales en important à plusieurs reprises des volailles des races les plus réputées de France : Houdan, Faverolles, Bresse, Coucou de Rennes, etc., et de race anglaise telles que les Orpington.

On ne s'étonnera donc pas qu'à tous les concours agricoles tenus à Hanoï, les frères Borel, qu'ils aient exposé collectivement ou séparément, aient toujours obtenu les premiers prix d'animaux d'importation et des bêtes de croisement. M. Marius Borel a

également obtenu à chaque concours les premiers prix de volailles d'importation, de croisement et indigènes ainsi que de produits de laiterie.

[Créateurs de vocations coloniales]

Mais la meilleure importation que les frères Borel aient faite et dont la Colonie a le plus lieu de leur être reconnaissante, c'est celle de vrais paysans de France : eux-mêmes Joseph, Marius et Ernest et leurs compatriotes des Alpes dauphinoises : Louis Bertrand, L. Guérand, Émile André aux plantations de Côt-Nghia ; Fidèle Arnaud et Victor Reynaud au mont Bavi, Albert Raynaud à Da-Han, Louis Raynaud et Didier Bertrand à Phu-Man et Louis Thomas à Hoa-Muc ; la Franche-Comté est représentée par M. François Humbert, à Hoa-Muc ; la Corse par M. Pioli, à Co Dang et la Gascogne par M. Louis Vergrière¹ à Phu-Man.

[Plantations de Côt-Dang et Mo-Chen]

À côté de la plantation de My-Khê, M. Marius Borel en a créé deux autres dans le voisinage, à Côt-Dang et à Mo-Chen, huyên de Tung-Thiên, province de Sontây.

Le domaine de Côt-Dang, acquis en 1917, s'étend sur 1.000 hectares dont 800 en pâturages et 112 plantés de 112.000 caféiers arabica en plein rapport.

Le troupeau se compose de 600 bêtes à cornes.

Le travail de préparation se fait à l'usine de My-Khê où la récolte de chaque jour est transportée partie par camions automobiles et partie par charrettes à bœufs.

Le domaine de Mo-Chen, acquis en 1922, s'étend sur 570 hectares, dont 350 en pâturages. La caféière compte 10.000 pieds qui seront en plein rapport en 1925 ; 17.000 qui, le seront en 1926, et 80.000 nouvellement plantés. L'espèce est l'arabica, avec quelques pieds d'excelsa.

Le troupeau compte 375 têtes ; la préparation est faite dans les mêmes conditions qu'à Côt-Dang.

L'ensilage

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} mars 1925)

[...] Déjà, certains [colons indochinois] ont fait des essais concluants. Citons MM. Marius et Ernest Borel, qui sont certainement les meilleures autorités en la matière. M. Marius Borel est si convaincu de l'excellence du procédé qu'il a établi des plans pour des silos de grands modèles du type le plus perfectionné. [...]

Le cochon indochinois

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 mai 1925)

[...] Les Chinois amènent aussi beaucoup de porcelets de Chine, de préférence des mâles châtrés. Ils craignent, en important des verrats, de permettre aux Annamites d'améliorer leurs races (leurs races de cochons, s'entend). Les Français n'ont pas de ces précautions égoïstes ; au contraire, certains d'entre eux, en particulier M. Borel, au Tonkin, ont fait d'énormes frais pour améliorer les races du pays en introduisant des truies et verrats des meilleures races. L'administration ferait une bonne œuvre en

¹ En réalité, Vergnères, que nous retrouverons administrateur de la Cie agricole indochinoise, et directeur de l'une des plantations de café de cette société, Phuc-dzo. Reparti vers 1932 en France, semble-t-il sans retour.

achetant à des éleveurs comme M. Borel des verrats sélectionnés pour en doter chaque huyên, puis chaque canton et en instituant des concours avec primes alléchantes. [...]

LES ÉLECTIONS AU TONKIN

[pour le conseil de gouvernement]

H. C. [Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 avril 1928)

Le Tonkin vient d'élire son délégué au Conseil des Muets. La chose est intéressante du fait que le délégué siège au Conseil de Gouvernement et, s'il réside au Tonkin, à la Commission permanente du Conseil de Gouvernement. C'est dans ce dernier rôle, s'il est énergique, qu'il peut avoir un peu d'influence. Dans une occasion récente, le chef de la magistrature a démontré qu'un bon coup de poing sur la table pouvait avoir de l'effet.

La question était donc d'élire un homme grand, fort, robuste, susceptible de briser une table d'un coup de poing. Quant à son action diplomatique à Paris, tous les électeurs ont souri de la prétention des candidats à faire impression par leurs paroles sur le ministre ou les députés. Même un homme éloquent n'y parviendrait pas et ce n'étaient pas des orateurs qui se présentaient. On aurait pu, au besoin, compter pour tel M. Aubry le candidat socialiste, mais cet excellent homme ne connaît pas encore assez un collège électoral par trop différent de celui de Brest ; ses chances étaient maigres d'être élu par ceux dont le programme de son parti demande la disparition. Toutefois, 350 voix ont rendu témoignage à sa sincérité.

M. [Charles] Grawitz* [patron des Tanneries de l'Indochine] est plutôt un orateur de conseils d'administration ; mais les arguments propres à convaincre des administrateurs de sociétés anonymes ne sont pas du même ordre que ceux qui pourraient en imposer à la Chambre des députés ; moins connu du gros public que des milieux d'affaires, il n'a eu que 150 voix ; quant à M. Tissot, homme du monde et lettré, son éloquence fut trouvée un peu alambiquée et sa candidature ne fut honorée que de 200 voix. Restaient au ballottage deux hommes, qui s'imposaient davantage par leurs qualités morales que par leur éloquence.

Également estimés, ayant tous deux rendu des services nombreux et désintéressés, le planteur Marius Borel et le médecin Forest risquaient bien de laisser l'électeur dans la mortelle perplexité de l'âne de Buridan, s'ils n'avaient eu des amis. Ceux de M. Borel le servirent, ceux de M. le Dr Forest, dont il se serait sans doute passé, le desservirent. Les premiers citèrent des faits en faveur du caractère droit et généreux de leur candidat. Ceux qui s'imposèrent à M. Forest eurent le tort de tenter une diversion vers la politique, ce dont la majorité du corps électoral ne veut à aucun prix.

D'autre part, M. Borel apportait au moins une bonne preuve qu'il avait bien défendu l'intérêt général au Conseil de Gouvernement.

M. le Dr Forest avait négligé pendant toute la durée de son mandat d'en rendre compte à ses mandants ; et ceci avait indisposé beaucoup de ses amis.

Mais surtout, malgré sa bonne santé et sa vigueur physique dans la bonne moyenne, M. le Dr Forest ne pouvait pas aligner sur la table un poing aussi impressionnant que le géant Marius Borel et peut-être est-ce cette considération qui prévalut.

Maintenant, nous attendons le nouveau délégué à l'œuvre. Ce qu'il pourra faire à Paris et zéro, c'est la même chose ; mais à Hanoï, sa force de caractère peut faire impression, d'autant plus qu'au Conseil de gouvernement et à la commission permanente, il sera secondé par le représentant de la Chambre d'agriculture.

Ces messieurs ont tout d'abord le devoir d'exiger qu'où ne se fiche plus d'eux à la Commission permanente et de signifier à M. le gouverneur général qu'ils considéreront

comme une injure personnelle le fait de leur soumettre des questions en ne leur donnant que 24 heures pour les étudier. Nous connaissons des électeurs qui n'admettront plus la vieille excuse : « Je ne savais pas de quoi il s'agissait, je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance du dossier ».

Quand on ne sait pas de quoi il s'agit, M. le Délégué, on ne prend pas part au vote.

En second lieu, nous comptons sur l'esprit d'indépendance de M. Borel pour rendre compte lui-même à ses électeurs, par la voix de la presse, de ce qui se passe tant au Conseil de gouvernement, surtout dans les commissions, qu'en commission permanente.

M. le gouverneur général rappellera peut-être, probablement même, au début de la séance, que les délibérations sont secrètes. Ce sera le cas pour M. Borel de faire usage de son poing légendaire et s'il le faut, de briser la table eu vociférant : « Je m'en fiche ».

Voilà, M. le délégué, ce que vous ferez, si vous voulez mériter la confiance de vos électeurs. C'est un pouvoir qu'on vous a donné et non un prix de sagesse.

Élevage du mouton au Tonkin
Importation de béliers et de brebis de Kélanan
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 mai 1928)

M. Sarthé a donné lecture à la Chambre d'agriculture d'une note sur les avantages que présente l'élevage du mouton au Tonkin ; il cite les résultats favorables obtenus par M. Marius Borel, et par son-frère, M. Ernest Borel, qui, pour échapper aux infections microbiennes qui prennent souvent ici l'allure de véritables désastres, ont fait-de la stabulation une règle presque absolue.

Actuellement, ni le Service vétérinaire, ni le Service agricole local ne peuvent céder de reproducteurs pour la constitution de troupeaux.

M. Sarthé a proposé à la chambre d'agriculture, qui a approuvé, de demander à M. le résident supérieur l'envoi en Malaisie britannique d'un vétérinaire de l'Indochine, pour se procurer quelques centaines de béliers et de brebis de la race de Kélanan, celle qui possède les plus grandes aptitudes à s'acclimater et se multiplier au Tonkin. Les ressortissants qui seraient preneurs, à titre remboursable, des animaux ainsi importés, devront faire connaître leurs besoins.

À l'Officiel d'Indochine
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

M. Borel, délégué du Tonkin au Conseil supérieur des colonies, demande concession provisoire d'un terrain domanial situé sur le territoire de Cam-dai et de Dong-lan, province de Sontay, pour l'élevage.
